

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 160-22
Le 19 décembre, 2022

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ **Maxar Technologies (MAXR)** **Fusion**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Maxar Technologies (NYSE : MAXR et TSX : MAXR; « Maxar » ou la « société »), fournisseur de solutions spatiales complètes et de renseignements géospatiaux précis et sécurisés, a annoncé qu'elle avait conclu une convention de fusion définitive qui prévoit son acquisition par Advent International (« Advent »), un des investisseurs en capital-investissement les plus importants et les plus chevronnés à l'échelle mondiale, dans le cadre d'une transaction au comptant qui valorise Maxar à environ 6,4 milliards de dollars.

Aux termes de la convention de fusion définitive, Advent s'engage à acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de Maxar au prix unitaire en espèces de 53,00 \$.

La transaction, qui devrait être conclue vers le milieu de 2023, est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention de l'approbation des actionnaires de Maxar et des approbations réglementaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés